



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

CEP/AC.10/2002/1
2 janvier 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail spécial de la surveillance de l'environnement
(Deuxième session, 28 février-1^{er} mars 2002)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DEUXIÈME SESSION

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève
et s'ouvrira le jeudi 28 février, à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport sur les travaux de la première session.
3. Contribution à l'élaboration du rapport d'évaluation de Kiev:
 - a) Table des matières du rapport;
 - b) Collecte des données;
 - c) Analyse préliminaire;
 - d) Indicateurs.
4. Renforcement et harmonisation des activités de surveillance menées à l'échelon national:
 - a) Évaluation de la situation dans différents pays;
 - b) Surveillance de la pollution atmosphérique;

- c) Surveillance des substances dangereuses;
 - d) Données relatives aux déchets et classifications;
 - e) Nouveau projet de surveillance dans le cadre du programme TACIS.
5. Outils et lignes directrices.
 6. Télédétection.
 7. Activités de surveillance et d'évaluation de l'état de l'environnement menées dans le cadre d'autres instances internationales.
 8. Questions diverses.

* * *

PROGRAMME PROVISOIRE DES SÉANCES

Jeudi 28 février 2002

- | | |
|---------------------|--------------|
| 10 heures-13 heures | Points 1 à 3 |
| 15 heures-18 heures | Point 4 a) |

Vendredi 1^{er} mars 2002

- | | |
|---------------------|-----------------|
| 10 heures-13 heures | Point 4 b) à e) |
| 15 heures-18 heures | Points 5 à 8 |

NOTES EXPLICATIVES

Le Groupe de travail est ouvert à tous les États membres de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE). Les autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales ainsi que les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social peuvent également participer à ses travaux à titre consultatif, conformément au mandat de la CEE (E/ECE/778/Rev.3, par. 11, 12 et 13). La procédure d'inscription est précisée en annexe.

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe de travail est invité à adopter son ordre du jour.

Point 2. Adoption du rapport sur les travaux de la première session

Le Groupe de travail est invité à adopter le rapport publié sous la cote CEP/AC.10/2001/2.

Point 3. Contribution à l'élaboration du rapport d'évaluation de Kiev

a) Table des matières du rapport

À sa première session, le Groupe de travail a examiné un projet de table des matières du rapport d'évaluation de Kiev établi par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) (CEP/AC.10/2001/5). Les représentants de l'AEE feront part au Groupe de travail des modifications apportées à cette liste pour tenir compte des observations et propositions faites par les délégations (CEP/AC.10/2001/5/Corr.1).

b) Collecte des données

Les représentants de l'AEE informeront le Groupe de travail de la procédure de collecte des données pour l'établissement du rapport de Kiev. La version russe des lignes directrices relatives à la collecte des données sera distribuée aux délégations intéressées avant la deuxième session (la version anglaise a été mise à la disposition des délégations à la première session). Une note sur la collecte des données, y compris les questionnaires établis pour recueillir les données nationales relatives à l'eau, aux déchets et aux sols, sera distribuée sous la cote CEP/AC.10/2002/4 et Add.1 à 3. Le Groupe de travail voudra peut-être prendre note de ce document et inviter les délégations des pays concernés à faciliter la communication des données demandées dans les questionnaires.

c) Analyse préliminaire

Exploitant les données reçues des bases internationales conformément aux lignes directrices relatives à la collecte des données, l'AEE a entrepris une analyse préliminaire de la situation dans les pays couverts par ses réseaux, sous la forme de fiches d'information sur les indicateurs. Les représentants de l'AEE présenteront cette analyse au moyen de graphiques à la deuxième session du Groupe de travail. Celui-ci est censé formuler des observations et donner, éventuellement, des indications à l'AEE pour la poursuite de l'établissement du rapport.

d) Indicateurs

Le Groupe de travail se penchera sur la question des indicateurs à retenir aux fins du rapport de Kiev et de leur utilisation pour l'établissement des rapports nationaux sur l'environnement, en particulier dans les pays en transition (CEP/AC.10/2002/3).

Point 4. Renforcement et harmonisation des activités de surveillance menées à l'échelon national

Le Groupe de travail réfléchira aux mesures à prendre aux niveaux à la fois national et international pour améliorer et rationaliser le processus de surveillance de l'environnement à l'échelon national et en même temps faciliter la réalisation d'évaluations paneuropéennes.

a) Évaluation de la situation dans différents pays

Le Groupe de travail examinera trois points – projet de stratégie pour actualiser et développer le système public de surveillance de la pollution en Géorgie (CEP/AC.10/2002/5), développement du système national de surveillance de l'environnement au Bélarus et bilan des activités de surveillance de l'environnement en Asie centrale – sur la base de communications présentées par les délégations des pays susmentionnés ainsi que par le Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale. Le Groupe de travail est censé faire des recommandations aux pays concernés, s'il y a lieu.

Des représentants d'autres pays en transition membres du Groupe de travail voudront peut-être s'offrir pour établir des rapports de pays que le Groupe de travail examinerait à ses sessions suivantes.

b) Surveillance de la pollution atmosphérique

À sa première session, le Groupe de travail a examiné les activités de surveillance coordonnées par l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. À sa deuxième session, il poursuivra dans cette voie en examinant un document établi par le Centre de synthèse météorologique-Est de l'EMEP sur la surveillance de la pollution atmosphérique dans les nouveaux États indépendants et dans un certain nombre d'autres pays en transition, et sur la participation de ces pays aux réseaux internationaux de surveillance (CEP/AC.10/2002/6). Le Groupe de travail pourrait se prononcer sur les mesures à prendre éventuellement en collaboration avec l'Organe directeur de l'EMEP et avec le concours financier des pays intéressés pour renforcer la surveillance de la pollution atmosphérique dans les nouveaux États indépendants.

c) Surveillance des substances dangereuses

Le Groupe de travail examinera un rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)/Substances chimiques sur les progrès accomplis dans la mise en place d'un réseau de surveillance des substances chimiques ainsi que sur le rôle des pays de la CEE dans ce projet et leur participation à son exécution (CEP/AC.10/2002/7). Il voudra peut-être se prononcer sur ce qu'il pourrait faire pour améliorer la surveillance des substances dangereuses

au niveau des pays en tenant compte du rapport susmentionné et de la proposition examinée à sa première session (CEP/AC.10/2001/6).

d) Données relatives aux déchets et classifications

Le Groupe de travail examinera les séries d'indicateurs mises au point par l'AEE pour aider différents pays à suivre les progrès accomplis en ce qui concerne la prévention de la production de déchets, la gestion des déchets et les flux de matières, et à communiquer des données comparables à l'échelon paneuropéen (CEP/AC.10/2002/8). Il voudra peut-être recommander aux gouvernements des pays qui ne sont pas couverts par les réseaux de l'AEE d'étudier la possibilité d'utiliser ces séries d'indicateurs au niveau national.

e) Nouveau projet de surveillance dans le cadre du programme TACIS

Les représentants de la Commission européenne seront invités à communiquer des informations sur le projet TACIS intitulé: «Appui à la gestion de l'environnement en vue de la Conférence de Kiev de 2003 – nouveaux États indépendants». Le Groupe de travail voudra peut-être donner à l'institution chargée de l'exécution du projet des indications quant aux liens qui pourraient être établis dans la pratique avec les activités du Groupe de travail.

Point 5. Outils et lignes directrices

Le Président de l'Équipe spéciale dirigée par la Fédération de Russie informera le Groupe de travail des conclusions de l'atelier sur les technologies de l'information au service de la surveillance et de l'évaluation de l'état de l'environnement, qui doit être organisé à Obninsk près de Moscou du 7 au 9 février 2002, ainsi que des projets de l'Équipe spéciale.

Point 6. Télédétection

Le Groupe de travail examinera un document du Centre commun de recherche de l'Union européenne sur le thème suivant: «Surveillance des problèmes environnementaux dans toute l'Europe et établissement de rapports sur la question: rôle et contribution des données obtenues par télédétection (CEP/AC.10/2002/9)», et il pourrait se prononcer sur les mesures à prendre, éventuellement, dans ce domaine.

Point 7. Activités de surveillance et d'évaluation de l'état de l'environnement menées dans le cadre d'autres instances internationales

Le Groupe de travail voudra peut-être réfléchir aux moyens de renforcer, en application de son mandat, les initiatives internationales mises en œuvre dans la région dans le domaine de la surveillance de l'environnement et les domaines connexes d'intérêt commun aux fins de la coopération. Pour faciliter le débat, une note du secrétariat sur les bases de données internationales relatives à la surveillance de l'environnement dans la région de la CEE (CEP/AC.10/2002/10) sera distribuée.

Un représentant de la Division de l'évaluation environnementale et de l'alerte rapide du PNUE fera une communication sur le troisième rapport sur l'avenir de l'environnement mondial (GEO-3) qui est en préparation, et évoquera notamment la place faite à la région de la CEE dans ce rapport.

D'autres organisations internationales souhaiteront peut-être communiquer des informations sur leurs activités en cours ou prévues concernant la surveillance et l'évaluation de l'état de l'environnement dans la région de la CEE.

Point 8. Questions diverses

Au moment de la rédaction du présent document, le secrétariat n'avait aucune question à proposer au titre de ce point.

Annexe**INSCRIPTION**

Conformément aux procédures révisées d'accréditation, toutes les délégations participant à des réunions au Palais des Nations doivent remplir un formulaire d'inscription en anglais. Celui-ci peut être téléchargé depuis le site Web <http://www.unece.org/stats/geneva.e.html>.

Le formulaire d'inscription rempli doit être envoyé à M^{me} E. Mary, Division de l'environnement et de l'habitat de la CEE-ONU (adresse électronique: elisabeth.mary@unece.org, télécopie: +41 22 917 06 30), dans les plus brefs délais, mais au plus tard une semaine avant le début de la session du Groupe de travail spécial sur la surveillance de l'environnement.

Les participants inscrits devront retirer leur plaquette d'identité leur permettant d'entrer au Palais des Nations, avant la réunion, au Bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté. Celui-ci est situé à la villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix (le plan peut être consulté sur le site Web susmentionné). Il est ouvert du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures.
